

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargés de l'élaboration de l'évaluation externe non
certificative en mathématiques en 5^e année de
l'enseignement primaire**

A.Gt 03-02-2011

M.B. 24-03-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre II;

Considérant que, à la suite de l'appel à candidatures lancé à l'égard des fédérations de pouvoirs organisateurs, le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces n'a pas communiqué les coordonnées d'enseignants le représentant; le Secrétariat général de l'Enseignement catholique n'a communiqué les coordonnées que d'un enseignant le représentant;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 5^e année de l'enseignement primaire est composé :

1°. des quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : Willy DANDOY, Eric DEGALLAIX, Christine DUCHENE et René QUEVRIN.

2°. de six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française : Véronique VERVAECK;

- l'enseignement officiel subventionné : ..., ... et ...;

- l'enseignement libre subventionné : Dominique GOUVERNEUR et ...;

3°. De six membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné : Marc HELLA, Rita VAN MEERBEEK et Marc-Antoine POLIS;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné : Luc MICHIELS et Carine STREBELLE;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française : Cathy CHEVAL.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2007 portant désignation des membres du groupe de travail chargés de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 5^e année de l'enseignement primaire est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.



Article 4. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 3 février 2011.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

